



# FICHE D'INSCRIPTION 2012

(Valant Convention de Formation Simplifiée)

**FIMO - FCO Marchandises & Voyageurs**

140 heures (FIMO)

35 heures (FCO & PASSERELLE)

## Dossier à retourner :

IFRAC Formation  
ESPACE DELIZY  
32, Rue Delizy  
93500 PANTIN

Tel : 01-48-44-40-97

Fax : 01-48-44-40-65

Email : ifrac@ifrac.com

Photo récente  
(OBLIGATOIRE)

## Attention : stages limités en nombre de places

### LIEU & HORAIRES

Nos stages FIMO & FCO se déroulent à Gonesse (95) ou Meaux (77).

#### Horaires de formation :

8h30 – 17h

### PIECES A FOURNIR

- Signature des conditions générales de vente (P.4)
- Copie du permis de conduire recto-verso
- Copie d'une pièce d'identité recto-verso (ou de séjour)
- Copie d'un justificatif de domicile – de 3 mois
- Attestation d'hébergement avec copie de la pièce d'identité de l'hébergeur (si hébergé)
- Si FCO, ou PASSERELLE, fournir la copie de la FIMO
- RIB si paiement en 3 ou 4 fois sans frais en CB UNIQUEMENT (sauf électron)



#### Pour les paiements Entreprise :

- Copie d'une pièce d'identité recto-verso du Gérant
- K-bis de moins de 3 mois.

### Vos coordonnées : (à remplir en lettres MAJUSCULES)

- Madame                       Mademoiselle                       Monsieur

➤ NOM : .....

➤ Prénom : .....

➤ Nom de jeune fille pour les dames : .....

➤ Adresse : .....

➤ Code Postal : ..... ➤ Ville : .....

➤ Téléphone : .....

➤ Email : .....

➤ Date de Naissance : ...../...../.....    Lieu : .....

#### Etes-vous :

- Demandeur d'emploi     Salarié     Chef d'entreprise     Autres

Comment nous avez-vous connu ? : .....

#### Mode de financement :

- Personnel
- Organisme de prise en charge (*fournir l'accord écrit + caution du montant de la formation (non encaissée - voir condition générale de vente)*)
- Entreprise (K-bis de moins de 3 mois + CNI du gérant)

### Pour les dossiers de Prise en charge ou Entreprise

#### Demande de documents supplémentaires :

- Convention de formation (*pour les entreprises uniquement*)
- Devis (pour prise en charge) Formation Non conventionnée

« Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, Informatique et liberté, je suis informé(e) que je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives me concernant »

« Les données nominatives vous concernant sont destinées à l'usage interne de la Société IFRAC Formation ».

## OPTION : MARCHANDISES

### Site de GONESSE :

<b>FIMO</b> <i>140 heures</i>	<b>PASSERELLE</b> <i>35 heures</i>
<input type="checkbox"/> 02/01 au 27/01/2012	<input type="checkbox"/> 23/01 au 27/01/2012
<input type="checkbox"/> 16/01 au 10/02/2012	<input type="checkbox"/> 06/02 au 10/02/2012
<input type="checkbox"/> 30/01 au 24/02/2012	<input type="checkbox"/> 20/02 au 24/02/2012
<input type="checkbox"/> 20/02 au 16/03/2012	<input type="checkbox"/> 19/03 au 23/03/2012
<input type="checkbox"/> 27/02 au 23/03/2012	<input type="checkbox"/> 17/04 au 23/04/2012
<input type="checkbox"/> 26/03 au 21/04/2012	<input type="checkbox"/> 26/04 au 04/05/2012
<input type="checkbox"/> 23/04 au 28/05/2012	<input type="checkbox"/> 11/06 au 15/06/2012
<input type="checkbox"/> 21/05 au 15/06/2012	<input type="checkbox"/> 25/06 au 29/06/2012
<input type="checkbox"/> 04/06 au 29/06/2012	<input type="checkbox"/> 23/07 au 27/07/2012
<input type="checkbox"/> 02/07 au 27/07/2012	<input type="checkbox"/> 21/08 au 27/08/2012
<input type="checkbox"/> 30/07 au 27/08/2012	<input type="checkbox"/> 24/09 au 28/09/2012
<input type="checkbox"/> 03/09 au 28/09/2012	<input type="checkbox"/> 08/10 au 12/10/2012
<input type="checkbox"/> 17/09 au 12/10/2012	<input type="checkbox"/> 22/10 au 26/10/2012
<input type="checkbox"/> 01/10 au 26/10/2012	<input type="checkbox"/> 21/11 au 27/11/2012
<input type="checkbox"/> 29/10 au 27/11/2012	<input type="checkbox"/> 17/12 au 21/12/2012
<input type="checkbox"/> 26/11 au 21/12/2012	

### Site de MEAUX :

<b>FIMO</b> <i>140 heures</i>
<input type="checkbox"/> 16/01 au 10/02/2012
<input type="checkbox"/> 13/02 au 09/03/2012
<input type="checkbox"/> 12/03 au 06/04/2012
<input type="checkbox"/> 10/04 au 11/05/2012
<input type="checkbox"/> 23/04 au 29/05/2012
<input type="checkbox"/> 11/06 au 06/07/2012
<input type="checkbox"/> 09/07 au 03/08/2012
<input type="checkbox"/> 13/08 au 07/09/2012
<input type="checkbox"/> 10/09 au 05/10/2012
<input type="checkbox"/> 08/10 au 05/11/2012
<input type="checkbox"/> 12/11 au 07/12/2012

<b>FCO</b> <i>35 heures</i>	
<input type="checkbox"/> 02/01 au 06/01/2012	<input type="checkbox"/> 18/06 au 22/06/2012
<input type="checkbox"/> 09/01 au 13/01/2012	<input type="checkbox"/> 25/06 au 29/06/2012
<input type="checkbox"/> 16/01 au 20/01/2012	<input type="checkbox"/> 02/07 au 06/07/2012
<input type="checkbox"/> 23/01 au 27/01/2012	<input type="checkbox"/> 09/07 au 13/07/2012
<input type="checkbox"/> 30/01 au 03/02/2012	<input type="checkbox"/> 27/08 au 31/08/2012
<input type="checkbox"/> 06/02 au 10/02/2012	<input type="checkbox"/> 03/09 au 07/09/2012
<input type="checkbox"/> 13/02 au 17/02/2012	<input type="checkbox"/> 10/09 au 14/09/2012
<input type="checkbox"/> 20/02 au 24/02/2012	<input type="checkbox"/> 17/09 au 21/09/2012
<input type="checkbox"/> 27/02 au 02/03/2012	<input type="checkbox"/> 24/09 au 28/09/2012
<input type="checkbox"/> 05/03 au 09/03/2012	<input type="checkbox"/> 01/10 au 05/10/2012
<input type="checkbox"/> 12/03 au 16/03/2012	<input type="checkbox"/> 08/10 au 12/10/2012
<input type="checkbox"/> 19/03 au 23/03/2012	<input type="checkbox"/> 15/10 au 19/10/2012
<input type="checkbox"/> 26/03 au 30/03/2012	<input type="checkbox"/> 22/10 au 26/10/2012
<input type="checkbox"/> 02/04 au 06/04/2012	<input type="checkbox"/> 05/11 au 09/11/2012

<b>FCO</b> <i>35 heures</i>	
<input type="checkbox"/> 02/01 au 06/01/2012	<input type="checkbox"/> 18/06 au 22/06/2012
<input type="checkbox"/> 16/01 au 20/01/2012	<input type="checkbox"/> 09/07 au 13/07/2012
<input type="checkbox"/> 30/01 au 03/02/2012	<input type="checkbox"/> 23/07 au 27/07/2012
<input type="checkbox"/> 13/02 au 17/02/2012	<input type="checkbox"/> 20/08 au 24/08/2012
<input type="checkbox"/> 27/02 au 02/03/2012	<input type="checkbox"/> 03/09 au 07/09/2012
<input type="checkbox"/> 12/03 au 16/03/2012	<input type="checkbox"/> 17/09 au 21/09/2012
<input type="checkbox"/> 26/03 au 30/03/2012	<input type="checkbox"/> 01/10 au 05/10/2012
<input type="checkbox"/> 02/04 au 06/04/2012	<input type="checkbox"/> 15/10 au 19/10/2012
<input type="checkbox"/> 16/04 au 20/04/2012	<input type="checkbox"/> 05/11 au 09/11/2012
<input type="checkbox"/> 03/05 au 11/05/2012	<input type="checkbox"/> 19/11 au 23/11/2012
<input type="checkbox"/> 21/05 au 25/05/2012	<input type="checkbox"/> 03/12 au 07/12/2012
<input type="checkbox"/> 04/06 au 08/06/2012	<input type="checkbox"/> 17/12 au 21/12/2012

## OPTION : VOYAGEURS

### Site de GONESSE :

<b>FIMO</b> <i>140 heures</i>	<b>PASSERELLE</b> <i>35 heures</i>
<input type="checkbox"/> 02/01 au 21/01/2012	<input type="checkbox"/> 23/01 au 27/01/2012
<input type="checkbox"/> 30/01 au 24/02/2012	<input type="checkbox"/> 20/02 au 24/02/2012
<input type="checkbox"/> 27/02 au 23/03/2012	<input type="checkbox"/> 19/03 au 23/03/2012
<input type="checkbox"/> 26/03 au 21/04/2012	<input type="checkbox"/> 17/04 au 23/04/2012
<input type="checkbox"/> 23/04 au 28/05/2012	<input type="checkbox"/> 22/05 au 28/05/2012
<input type="checkbox"/> 11/06 au 06/07/2012	<input type="checkbox"/> 02/07 au 06/07/2012
<input type="checkbox"/> 02/07 au 27/07/2012	<input type="checkbox"/> 23/07 au 27/07/2012
<input type="checkbox"/> 03/09 au 28/09/2012	<input type="checkbox"/> 24/09 au 28/09/2012
<input type="checkbox"/> 01/10 au 26/10/2012	<input type="checkbox"/> 22/10 au 26/10/2012
<input type="checkbox"/> 29/10 au 27/11/2012	<input type="checkbox"/> 21/11 au 27/11/2012
<input type="checkbox"/> 26/11 au 21/12/2012	<input type="checkbox"/> 17/12 au 21/12/2012

### Site de MEAUX :

<b>FIMO</b> <i>140 heures</i>
<input type="checkbox"/> 06/02 au 02/03/2012
<input type="checkbox"/> 10/04 au 11/05/2012
<input type="checkbox"/> 18/06 au 13/07/2012
<input type="checkbox"/> 08/10 au 06/11/2012

<b>FCO</b> <i>35 heures</i>	
<input type="checkbox"/> 02/01 au 06/01/2012	<input type="checkbox"/> 02/07 au 06/07/2012
<input type="checkbox"/> 06/02 au 10/02/2012	<input type="checkbox"/> 03/09 au 07/09/2012
<input type="checkbox"/> 05/03 au 09/03/2012	<input type="checkbox"/> 15/10 au 19/10/2012
<input type="checkbox"/> 16/04 au 20/04/2012	<input type="checkbox"/> 12/11 au 16/11/2012
<input type="checkbox"/> 21/05 au 25/05/2012	<input type="checkbox"/> 10/12 au 14/12/2012
<input type="checkbox"/> 18/06 au 22/06/2012	

<b>FCO</b> <i>35 heures</i>
<input type="checkbox"/> 23/01 au 27/01/2012
<input type="checkbox"/> 20/02 au 24/02/2012
<input type="checkbox"/> 19/03 au 23/03/2012
<input type="checkbox"/> 23/04 au 27/04/2012
<input type="checkbox"/> 25/06 au 29/06/2012
<input type="checkbox"/> 23/07 au 27/07/2012
<input type="checkbox"/> 24/09 au 28/09/2012
<input type="checkbox"/> 22/10 au 26/10/2012
<input type="checkbox"/> 26/11 au 30/11/2012

### Nos Tarifs sont NET

	<b>MARCHANDISES</b>	<b>VOYAGEURS</b>
<b>FIMO</b>	2 500 €	2 500 €
<b>FCO</b>	678 €	678 €
<b>PASSERELLE</b>	678 €	678 €

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Généralités

L'inscription par le client à une formation dispensée par IFRAC Formation implique son adhésion aux présentes conditions générales de vente. Aucune disposition particulière, ne peut prévaloir contre les conditions générales. Toute disposition contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à IFRAC Formation. Toute mission de formation peut s'inscrire dans le cadre des dispositions des articles L 900-2 et suivants du code du travail.

## Règlement de la formation

**Le règlement du prix total TTC indiqué sur la convention de stage valorisée est à effectuer dans son intégralité à l'inscription, comptant, sans escompte à l'ordre de IFRAC Formation.** Les stages sont facturables au tarif en vigueur à la date de réalisation quelle que soit la durée de présence effective du stagiaire à la session

-Règlement à la charge du stagiaire ou d'une entreprise: le règlement doit obligatoirement être réalisé dans sa totalité au plus tard lors de l'entrée en stage. Dans le cas contraire IFRAC Formation se réserve le droit de refuser l'entrée en formation au stagiaire

-Le stagiaire bénéficiant d'une prise en charge par un organisme financeur devra verser une caution du montant de la formation. Au cas où l'organisme ne paierait pas à cause du comportement du stagiaire (Absences/Retards), IFRAC Formation encaissera cette caution.

Dans tous les cas, aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

En cas de chèque retourné impayé, des frais de traitement d'un montant de 25 € seront facturés en supplément du coût initial de formation.

En cas de non-paiement, IFRAC Formation se réserve le droit de ne pas accepter le candidat en formation et de pratiquer des pénalités de retard de 1,5% taux d'intérêt légal après une mise en demeure restée sans réponse pendant 8 jours.

## Financement

- Votre entreprise cotise à la formation continue et prend en charge en partie ou en totalité le montant de votre stage. Vous devez joindre à votre inscription le document de prise en charge de votre entreprise ou de l'organisme chargé de gérer les fonds de formation de votre entreprise. (AGEFICE ou O.P.C.A., l'AGEFOS PME, l'AFT FORMATION CONTINUE, INTERGROS, FAFEA ou FAFSEA pour les exploitants agricoles).

- Votre entreprise ne dispose plus de fonds de formation, il est possible de faire appel à un FONGECIF. Cet organisme peut vous prendre en charge au titre du congé individuel de formation (C.I.F.) sous certaines conditions. *Renseignez-vous.*

-Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez demander une prise en charge par le Pôle Emploi. Votre conseiller Pôle Emploi vous donnera la marche à suivre et étudiera le moyen de financement adapté à votre situation (Pôle Emploi, le Conseil Général ou le Conseil Régional selon les cas).

- Certaines municipalités peuvent vous aider grâce à leurs fonds sociaux.

Le client doit en outre s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné

## Délai de rétractation

A compter de la signature de la présente inscription, le stagiaire dispose d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires. Si le stage est prévu dans un délai inférieur à 20 jours à compter de la date d'inscription, aucune rétractation ne peut être prise en considération. **En outre, toute formation commencée est due en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté au 1<sup>er</sup> jour de formation.**

## Annulation-Report

Tout empêchement d'un participant doit être communiqué par écrit à IFRAC Formation. En cas d'empêchement du client à un stage moins de 10 jours francs ouvrables, le client reste immédiatement redevable d'une indemnité forfaitaire de 50% du prix total de la formation, sauf cas prouvé de force majeure.

IFRAC Formation se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session si le nombre de stagiaires est insuffisant, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. IFRAC Formation informera le client de sa décision au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage. Aucune indemnité ne serait due par l'IFRAC Formation au client. Le client pourra alors reporter ou annuler son inscription en adressant à IFRAC Formation une lettre avec accusé de réception informant de sa nouvelle date de formation ; En cas d'annulation l'ensemble des sommes versées seront remboursées au client sous 30 jours.

## Abandon

**Tout stage commencé est dû en totalité.** Néanmoins, en cas d'abandon en cours de formation pour raison prouvée de force majeure **et sur présentation d'un justificatif**, le stagiaire sera autorisé à se présenter à une nouvelle session **dans un délai de 2 mois** à compter de la fin de sa formation initiale.

## Obligations du client

Le participant à un stage doit se conformer aux directives et règles de conduite de IFRAC Formation prévu dans le règlement intérieur.

Tout manquement au respect de ces directives et règles de conduite entraînera l'exclusion du stagiaire. En cas d'exclusion, le paiement du coût des stages reste intégralement acquis à IFRAC Formation et doit être effectué aux dates stipulées contractuellement. Pendant la durée du stage, les participants demeurent responsables de leurs faits et gestes pour tout dommage corporels, matériels, immatériels directs et indirects qu'ils pourraient causer au cours du stage.

## Garantie

La seule obligation d'IFRAC Formation au terme des présentes consiste à dispenser les cours correspondants au stage prévu sans obligation de résultat quant aux acquisitions de connaissance des participants.

## Documentation

Les participants pourront conserver la documentation qui leur sera remise pendant le stage étant entendu que cette documentation fait l'objet de la protection prévue par la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, et ne peut être reproduite sans autorisation de IFRAC Formation.

## Contestation

En cas de désaccord sur l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions Générales, le client et IFRAC Formation tenteront de régler le litige à l'amiable. A défaut d'accord amiable, ils soumettront le litige au Tribunal de Commerce de Bobigny (93).

Fait à ..... le :.....

**Signature :**

**recopier la mention (*lu et accepté*)**